



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
14 mai 2019
Français
Original : anglais

Comité des droits de l'homme

Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif, concernant la communication n° 2475/2014^{*, **}

Communication présentée par : A. H. M., S. H. C. et conjoints
Au nom de : A. H. M., S. H. C. et conjoints
État partie : Danemark
Date de la communication : 10 novembre 2014 (date de la lettre initiale)
Question(s) de fond : Expulsion vers l'Italie

Le 29 mars 2019, le Comité a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 2475/2014 car le conseil des auteurs avait confirmé qu'elle ne disposait d'aucune information sur leur sort, et qu'elle ne disposait pas non plus de leurs coordonnées. Elle n'était par conséquent plus en mesure de les représenter.

* Adoptée par le Comité à sa 125^e session (4-29 mars 2019).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Tania María Abdo Rocholl, Yadh Ben Achour, Ilze Brands Kehris, Christopher Arif Bulkan, Ahmed Amin Fathalla, Shuichi Furuya, Christof Heyns, Bamariam Koita, Marcia V. J. Kran, Duncan Laki Muhumuza, Photini Pazartzis, Hernán Quezada Cabrera, Vasilka Sancin, José Manuel Santos Pais, Yuval Shany, Hélène Tigroudja, Andreas Zimmermann et Gentian Zyberi.

